

CONSERVATOIRE



## Procès-verbal Comité syndical du 9 octobre 2015

Le vendredi 9 octobre 2015 à 15 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 24 septembre 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

### **Etaient présents :**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion  
Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale, départ à 14 heures 25, donne pouvoir à Madame la Présidente  
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale  
Madame Stéphanie COLOMERO, Conseillère départementale  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération  
Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon

### **Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale  
Monsieur François MONIN, directeur général adjoint du Conseil départemental  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA  
Monsieur Gérard LINSOLAS, Responsable du service de la Culture du Conseil départemental

### **Etaient absents excusés :**

Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte  
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération

## Ordre du jour

### **Points soumis à l'approbation**

1. Approbation du procès-verbal de séance du 6 juillet 2015
2. Rapport n° R-2015-32 (09/10/2015) – Départ du professeur d'accompagnement piano
3. Rapport n° R-2015-33 (09/10/2015) – Modification de la régie d'avance
4. Rapport n° R-2015-34 (09/10/2015) – Délégation de signature à la Présidente
5. Rapport n° R-2015-35 (09/10/2015) – Dispositif de soutien à la pratique amateur
6. Rapport n° R-2015-36 (09/10/2015) – Cession des droits d'entrée pour le spectacle du 5/12/2015

Le quorum étant atteint, la séance démarre à 15 heures.

1. Approbation du procès-verbal de séance du 6 juillet 2015

Le procès-verbal est soumis à l'approbation.

*Adopté à l'unanimité.*

2. Rapport – Départ du professeur d'accompagnement piano

3.

L'enseignante d'accompagnement piano de l'antenne de Manosque a démissionné de son poste pour des raisons personnelles. Ce poste a été créé à 15 heures et était occupé par un agent contractuel. Plusieurs options sont proposées : remplacement total ou partiel ou suppression de la discipline sur l'antenne de Manosque.

La Présidente précise les coûts chargés de rémunération que représentent les trois options. Robert LAURENTI propose de faire un CDD avec une échéance à fin juin 2016. Il rappelle qu'un audit est en cours dont les résultats devraient être communiqués au printemps. Il lui semble donc opportun d'attendre les résultats de l'audit qui permettront de prendre une décision sur le maintien ou pas de cette discipline.

La Présidente estime que cette proposition est sage.

Eric DOUCET explique l'intérêt du maintien de cette discipline

Ambroise MAZAL indique qu'un consensus sur la nécessité de diminuer les contributions financières en évitant dans la mesure du possible de déstructurer l'établissement a été dégagé. Il s'interroge sur l'aspect qualitatif de cet enseignement et pense que l'audit devra permettre d'orienter les décisions.

Eric DOUCET répond que l'audit, à son avis, ne se prononcera pas sur des aspects qualitatifs mais indiquera des orientations financières générales. Dans certains cas, des réductions de temps de travail seraient opportunes mais impossibles compte-tenu que les postes sont occupés par des titulaires.

François MONIN précise que beaucoup de disciplines instrumentales nécessitent l'accompagnement piano.

Yves CLAUDET indique que le poste d'accompagnement a été prévu sur une année scolaire et que ce poste a un impact sur les classes instrumentales, dimensionne le cours de chant lyrique et est nécessaire pour les auditions et examens. L'inscription de la dépense au BP 2016 ne conditionne pas la décision sur le renouvellement ou pas du poste qui sera prise en mai/juin pour la rentrée de septembre 2016.

Ambroise MAZAL explique qu'il est mandaté pour faire diminuer la contribution financière de la CCABV et il constate que celle-ci ne diminue pas et que la décision de suppression de poste est reportée d'un an.

Christine JOLY rappelle qu'une réunion entre présidents s'est tenue en juin 2015. Un audit a été décidé et il semble important d'attendre les résultats. Elle précise que le poste de régisseur sera supprimé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 suite à un départ à la retraite.

Ambroise MAZAL indique qu'effectivement une réduction des coûts est indispensable tout en maintenant l'activité de programmation sur le territoire.

A la demande des élus, la Présidente propose de pourvoir au remplacement jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015/2016.

*5 votes pour*

*1 abstention : Ambroise MAZAL*

#### 4. Rapport – Modification de la régie d’avance

Il est proposé de modifier la régie d’avance afin d’intégrer des dépenses liées à la location d’un véhicule, de frais de carburants et péages autoroutiers liés à cette location pour la programmation en 2016. Cette modification est rendue nécessaire suite au non renouvellement du poste de régisseur à compter du 1/01/2016 et donc de la fin de mise à disposition d’un véhicule à cet agent par le Conseil départemental.

Eric DOUCET rappelle que pour des raisons d’économies budgétaires, la programmation artistique a été réduite et par conséquent il y aura moins de besoins de logistique technique. Néanmoins quelques manifestations d’élèves seront maintenues et nécessiteront du transport et de l’installation de matériel. Dans la mesure du possible et selon la localisation, une partie de la logistique sera assumée par les services techniques des communes mais pour d’autres manifestations, il est envisagé de faire appel au régisseur qui part à la retraite. Sa rémunération pourrait se réaliser sous forme de vacances.

François MONIN indique que le Département intensifiera sa programmation culturelle dans les territoires ruraux. Cela signifie que le Département sera obligé d’accentuer sa logistique en termes de véhicule et de régie du son. La réflexion à avoir, dès que les orientations budgétaires auront eu lieu, pourrait porter sur la mutualisation des moyens entre les deux structures pour 2016 sur une programmation concordante. Il lui semble cependant nécessaire de prévoir ce type de dépenses pour le Conservatoire.

Christine JOLY précise que cette modification a recueilli l’avis favorable de la Payeuse départementale.

Violette RENAUX indique que souvent les collectivités passent par de la location de véhicules pour leurs besoins propres par le biais de l’UGAP par exemple. Néanmoins, il faut anticiper le paiement des péages et carburants et la régie actuelle est dotée d’une carte bancaire facilitant ainsi ce type d’opérations.

Christine JOLY précise que les sociétés de location de véhicules ne veulent pas être réglées par mandat administratif et imposent un règlement par carte. Ce règlement porte sur le tarif de location mais également sur un dépôt de garantie non débité effectué avec la carte bancaire.

*Adopté à l’unanimité.*

#### 4. Rapport – Délégation de signature à la Présidente

Suite au changement de présidence du syndicat mixte, il est nécessaire de prévoir la possibilité d’une délégation de signature à la Présidente afin d’assouplir le fonctionnement administratif.

La Présidence indique que les questions en matière de ressources humaines comportant une incidence financière seront présentées en Comité syndical. Pour les marchés, la délégation est sous une forme courante. Concernant la délégation d’intenter au nom du syndicat, la Présidente précise qu’elle n’a pas souhaité prendre cette délégation dans le cadre d’autres mandats qu’elle exerce. Elle estime qu’intenter signifie engager le conservatoire dans une démarche juridique et que celle-ci doit être réalisée avec l’aval du Comité.

Ambroise MAZAL émet une réserve et souhaite qu’une clause d’information du comité soit intégrée.

Christine JOLY lui répond que certaines informations du comité sont obligatoires sous forme de communications telles que les marchés. Par ailleurs, figure dans l’ordre du jour une information concernant l’ouverture d’une ligne de trésorerie et qu’à ce stade d’avancement celle-ci n’était pas obligatoire, l’important étant, comme cela a toujours été le cas, d’appliquer une transparence en matière de gestion de dossiers importants.

Violette RENAUX précise qu'en matière de contentieux, il est obligatoire d'en informer le Comité syndical.

François MONIN précise que dans l'action d'intenter, la délégation peut permettre une certaine réactivité face à l'urgence d'une situation.

Yves CLAUDET explique que l'information des élus concernant une délégation de signature obéit à certain formalisme et peut prendre la forme d'une communication annuelle comme pour les marchés par exemple. L'article 5211-10 du CGCT en introduction du rapport précise le cadre de cette information. Les actions en justice doivent faire l'objet d'un débat d'autant plus si la Présidente estime devoir recueillir l'avis du comité.

Eric DOUCET suggère que les recrutements pourraient également recueillir l'avis du comité préalablement.

Christine JOLY ne partage pas ce point de vue. Les recrutements dans le cadre de la programmation ne sont pas présentés en comité. Le Comité avait décidé de se prononcer sur le coût prévisionnel de la programmation intégrant de fait les montants de rémunérations des recrutements afin d'améliorer la gestion administrative. Elle fait remarquer que la programmation actuelle est considérablement diminuée et, de fait, n'aura pratiquement plus recours à des recrutements. D'autre part, le tableau des cadres d'emplois est régulièrement présenté en comité pour des créations ou suppressions de postes.

François MONIN indique que les décisions nominatives telles qu'un recrutement relève de la délégation de la Présidente. Par contre les créations ou suppressions d'emplois permanents sont de la compétence du Comité syndical.

Yves CLAUDET rappelle la règle : « l'assemblée crée les emplois et l'exécutif pourvoit le poste. Il indique les deux problématiques en matière de recrutement par le conservatoire : les emplois non permanents et ponctuels de la programmation où il est nécessaire d'avoir une certaine réactivité et les postes pérennes devant être présentés en comité.

*Adopté à l'unanimité*

#### 5. Rapport – Dispositif de soutien à la pratique amateur

Afin d'accueillir des musiciens adultes dans le cadre d'un accompagnement ponctuel par des professeurs, il est proposé d'intégrer un droit d'inscription à 50 euros par trimestre dans la tarification actuelle.

Benoît PAILLARD indique que le coût d'un atelier sur l'année est de 187 euros.

Afin de faire correspondre au tarif atelier, il est proposé un tarif à 60 €.

*Adopté à l'unanimité*

#### 6. Rapport – Cession des droits d'entrée pour le spectacle du 5 décembre 2015

Benoît PAILLARD indique que le 5 décembre 2015 est également organisé le téléthon par une association caritative. Cette association prendrait en charge la billetterie dont les recettes seraient versées au profit du téléthon.

Violette RENAUX indique que la vente de billets pour le spectacle ne peut être effectué que par l'intermédiaire du comptable public ou d'un régisseur de recettes dûment mandaté. Elle rappelle qu'il s'agit de fonds publics. Par conséquent, il est interdit à toute autre structure d'effectuer les encaissements.

La Présidente indique qu'il faut procéder à un don.

Violette RENAUX confirme cette procédure tout en indiquant que les recettes devront être déposées à la caisse de la Paierie départementale à l'issue du spectacle. Une délibération devra ensuite être votée afin de pouvoir verser un don au Téléthon.

La régie se déroulera de la même manière que pour tous les spectacles, les recettes seront déposées sur le compte du Conservatoire et une délibération sera prévue au prochain comité syndical pour effectuer un don auprès de l'association caritative.

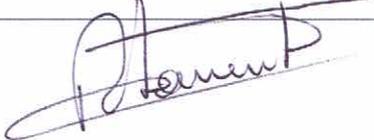
Christine JOLY indique que ce rapport ne fera pas l'objet d'une délibération.

7.Communication n° R-2015-01 (09/10/2015) – Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Conservatoire a consulté 7 établissements bancaires.

Un cahier des charges a été rédigé.

La séance est clôturée à 16 heures 30.

Brigitte REYNAUD, Présidente	
Robert LAURENTI, 1 <sup>er</sup> Vice-Président Représentant de DLVA	
Albert VALLEE, Conseillère départementale	EXCUSEE
Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale	
Ambroise MAZAL, Représentant CCABV	DEMISSIONNAIRE
Sophie BALASSE , Conseillère départementale	EXCUSEE